



Obligation ou pas des doit de garde

Par **MARINE**, le **09/11/2010** à **15:36**

Bonjour,

Suite a une separation qui date de 2000 avec un enfant qui a maintenant 13 ans et dont j'ai le droit de visite et d'hebergement 1,3,5 week end les vacances scolaires et le mardi soir de 19 A 21 heure.

et voila le probleme . mon fils, un jeune ado en a mare d'aller manger macdo quik ou pizza en 10 MN car il n'y a rien dans les environs de MME X

A noter aussi que nous residons en region parisienne a 30 km l'un de l'autre (1H30 DE TRAJET)et que j'ai refait ma vie

Je viens de lui telephoner pour la prevenir que je ne viendrais plus les mardis soirs et elle me menace de faire des mains courrantes et de me retierer la garde de mon fils

A t'elle le pouvoir de me retirer mon fils et peu t'elle m'obliger a aller le chercher le mardi ?

merci par avance de votre aide precieuse.

Par **mimi493**, le **09/11/2010** à **16:08**

non, elle ne peut pas, mais elle peut demander au juge de vous retirer les droits dont vous n'usez pas

Par contre, vu qu'il ne doit pas avoir école le mercredi, vous pouvez demander le mardi de

19h au mercredi de 19h

Par **MARINE**, le **09/11/2010** à **16:25**

impossible pour le mercredi car il a école merci pour votre réponse

Par **mimi493**, le **09/11/2010** à **19:03**

il faut l'avertir officiellement (LRAR) que désormais vous ne prendrez plus l'enfant ces 2h parce que l'enfant ne veut plus parce qu'il est impossible de faire quoi que ce soit en 2h.